



Conditions d'éligibilité du projet :

L'acquisition de collections tous supports est éligible au titre du démarrage d'opérations d'investissement et d'équipement. L'accompagnement au titre de la DGD ne peut être demandé dans le cadre d'acquisition régulière de documents par les bibliothèques qui relève du fonctionnement de celle-ci.

Dépenses éligibles :

Les dépenses de documents tous supports qu'elles soient physiques (imprimés, DVD, CD, jeu vidéo etc), mais aussi dématérialisés (livres et documents numériques, musique en ligne, vidéo à la demande, presse en ligne...).

Les dépenses de ressources numériques ne peuvent être accompagnées que dans le cadre d'un projet numérique.

Constitution du dossier de demande de subvention

Une plateforme de dématérialisation pour le dépôt des dossiers par les collectivités est en cours d'élaboration, avec ouverture prévue mi-mars 2022. L'adresse de cette plateforme (demarches-simplifiees.fr) vous sera communiquée ultérieurement.

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier :
 - indiquant le coût total de l'opération H.T. et T.T.C.
 - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s)
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération
 - sollicitant une subvention de l'État
- Plan de financement H.T daté et signé
- Échéancier des dépenses, en cas de projet pluriannuel, daté et signé
- Le plan de développement des collections de l'établissement, accompagné du cahier des charges en cas de consultation
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s)
- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 13 MAI 2022